

Annexe 6 : Fiches action

L'État sera partenaire de l'ensemble des Fiches Action de ce document.

FICHE ACTION N° A.1

Mettre en place un dispositif d'amélioration de l'habitat privé

Orientation stratégique	Rendre l'habitat dans les centres anciens plus attractif
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble (volet communication)
Description de l'action	<p>Afin d'accroître la dimension incitative du système d'aide et de renforcer le passage à l'acte des travaux, trois actions sont validées et impliquent à différents niveaux les collectivités :</p> <p>1. Vers le renforcement du PIG Rénov'67</p> <p>Ce dispositif ouvre la possibilité de mettre en place des permanences publiques d'informations complémentaires sur le territoire Mossig et Vignoble ; tenues par l'animateur du PIG.</p> <p>Le montant de la contribution ainsi que les modalités du PIG Renforcé devront être définis par la commune de Wasselonne en lien avec la CEA et la DDT.</p> <p>Suite à l'évaluation du dispositif du PIG, certaines mesures pourront être ajustées (augmentation du nombre de permanences, proposer ponctuellement des animations à l'échelle de certains immeubles etc). Pour la commune de Wasselonne, une réflexion pourra être menée pour envisager la pertinence d'une OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain).</p> <p>2. Adhésion au dispositif de Sauvegarde et Valorisation de l'Habitat patrimonial</p> <p>Les communes de Wasselonne et de Marlenheim adhèrent au dispositif de Sauvegarde et Valorisation de l'Habitat patrimonial dans une démarche de préservation des Maisons Alsaciennes du XXI^{ème} siècle.</p> <p>3. Renforcement de la communication autour des dispositifs existants et proposition d'animations complémentaires</p> <p>Afin de rendre visible le système d'aides existants, il s'agira de développer un programme d'actions à l'échelle de l'intercommunalité et des centralités en utilisant les canaux d'informations locaux et en organisant des réunions d'informations ponctuelles à destination des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs ou copropriétés.</p> <p>Un travail partenarial avec les acteurs du territoire permet d'améliorer la diffusion des informations, notamment avec la Maison France Service pour faciliter leur rôle de relais vers les organismes compétents.</p> <p>4. Créer un lieu-ressource</p>

	<p>Afin de rendre visible la stratégie de revitalisation et plus largement des politiques publiques en matière d'habitat, l'identification d'un lieu-ressource dédié à la rénovation énergétique des logements est étudiée.</p> <p>Situé dans un local vacant dans le centre-ville de Wasselonne ou de Marlenheim, il serait possible d'étendre les usages de ce lieu comme un espace dédiée à la présentation et à l'information sur les projets d'aménagements urbains, d'accueillir l'opérateur PIG et plus largement un « tiers-lieu » pour accueillir des boutiques éphémères, être un lien de rencontre citoyen, etc..</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CeA : instruction des dossiers ANAH et aides aux propriétaires dans le cadre du PIG Rénov'67. ➤ Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble : actions de communication. ➤ Urbam Conseil : en charge de la tenue des permanences pour accompagner les ménages. ➤ PETR : en charge de la tenue des permanences point Info Energie. ➤ CAUE : apporte des conseils dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial. ➤ ADIL : accompagne les ménages notamment sur le volet juridique, tient des permanences une fois par mois dans la commune. ➤ Oktave : accompagne les ménages dans les projets de rénovation énergétique.
Plan prévisionnel de financement	<p>PIG Rénov'Habitat Renforcé : environ 20 000€ annuel.</p> <p>Actions de communications en régie.</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2023 : Définition de l'implication des communes de Wasselonne et de Marlenheim dans le PIG Rénov' Habitat Renforcé. ▪ 2024 : Signature de la convention du PIG Rénov'Habitat Renforcé. ▪ 2023-2028 : Actions de communication sur les aides à destination des ménages. ▪ 2025-2028 : Bilans annuels du PIG Renforcé et adaptation des mesures si besoin.
Lien autres programmes territorialisés	PIG Rénov' Habitat 67
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>PIG Rénov' Habitat 67 : nombre de prises de contact avec l'opérateur par type de projet, nombre de diagnostics réalisés, nombre de dossiers déposés (énergie, maintien à domicile, indignité, vacance).</p> <p>Nombre de dossiers PIG Adapt' Logis 67 : nombre de prises de contact avec l'opérateur, nombre de diagnostics réalisés, nombre de dossiers déposés.</p> <p>Nombre de dossiers bénéficiant du dispositif Maisons Alsaciennes du XXI^e siècle.</p> <p>Nombre de personnes accompagnées au Point Info Energie (permanence PETR).</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement du cadre incitatif des aides à la rénovation est un levier pour lutter contre la dégradation du bâti dans le centre-ville.

FICHE ACTION N° A.2

Porter une stratégie de repérage, de suivi et d'intervention hiérarchisée des logements vacants

Orientation stratégique	Rendre l'habitat dans les centres anciens plus attractif
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>1. Prendre contact avec les propriétaires de biens vacants pour identifier les raisons empêchant la remise sur le marché du bien</p> <p>Réalisation d'une enquête postale pour les adresses identifiées afin de confirmer leur statut de propriété, la situation et les motifs de vacance et enfin de recueillir les intentions vis-à-vis de ce bien. Il sera également proposé de rencontrer directement les propriétaires pour discuter de la situation. Le suivi sera assuré par la plateforme Zéro Logement Vacant.</p> <p>2. Hiérarchiser les situations à traiter</p> <p>Selon les situations, les communes se réservent le droit d'adapter leur stratégie d'intervention par le biais d'actions incitatives ou coercitives.</p> <p>3. Assurer un suivi et une évaluation de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV)</p> <p>Les communes ont délibéré en janvier 2023 en faveur de la mise en place d'une THLV afin de contraindre les propriétaires à remettre leur logement vacant depuis plus de 2 ans sur le marché. Un suivi de cette taxe au bout d'un an permettra d'identifier ou non la pertinence de ce dispositif.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ↻ ANAH : Apport financier dans le cas où le propriétaire du logement vacant est amené à réaliser des travaux dans son logement. ↻ CEA ↻ ADIL : prise de contact avec les ménages et accompagnement juridique en cas de besoin. ↻ Habitat et Humanisme : Porte la plateforme FAC, propose un service d'intermédiation locative à l'échelle du département. ↻ DDT, CEA, EPF Alsace : Acteurs publics en appui dans le cas de certaines situations de blocage. ↻ Région Grand Est : possibilité d'accompagner une étude de repérage des logements vacants en centralités à travers le dispositif « Soutien à la lutte contre la vacance et les logements énergivores » (dans le cas d'une étude menée en externe).

Plan prévisionnel de financements	En régie
Calendrier prévisionnel	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition de la stratégie en matière de lutte contre la vacance : fiabilisation de la base de données et identification du phénomène, définition des priorités d'intervention. ➤ Réalisation de l'enquête postale pour identifier les raisons de blocage et mise à jour des nouvelles données. <p>2024-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Engager les actions incitatives pour les situations en déblocage simple et les actions coercitives dans le cas où une intervention publique est nécessaire pour débloquer les situations plus complexes. ➤ Assurer un suivi en actualisant la base de données LOVAC à partir de l'outil Zéro Logement Vacant. ➤ Evaluer annuellement l'efficacité de la mise en œuvre de la THLV.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de logements vacants fiabilisés suite à l'enquête par courrier. ▪ Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans. ▪ Nombre d'actions incitatives engagées. ▪ Nombre d'actions coercitives menées. ▪ Nombre de logements vacants remis sur le marché. ▪ Nombre de logements vacants remis sur le marché grâce à une opération d'acquisition-amélioration. ▪ Bilan annuel et financier de la THLV.
Conséquence sur la fonction de centralité	La remise sur le marché des logements vacants situés au centre-ville est un levier central afin de favoriser la fonction de centralité des bourgs. Ces logements permettront de renforcer l'offre de logements disponibles suite à leur remise sur le marché.

FICHE ACTION N° A.3

Proposer une offre d'habitat innovant et inclusif à destination des seniors

Orientation stratégique	Rendre l'habitat dans les centres anciens plus attractif
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble (volet étude des besoins)
Description de l'action	<p>Le vieillissement de la population est un enjeu démographique important auquel l'intercommunalité s'est pleinement saisie et a souhaité développer un projet de territoire visant à proposer une offre alternative et innovante face à la perte de l'autonomie, en partenariat avec la CEA.</p> <p>Une étude de besoin et d'opportunité initiée en 2019 à l'échelle de l'intercommunalité a mis en lumière la nécessité de développer une offre d'habitat senior. Un appel à manifestation d'intérêt « résidence seniors multisites » a été lancé.</p> <p>A ce jour, 5 sites sont identifiés sur les communes de Wasselonne, de Westhoffen, de Bergbieten, de Cosswiller et de Wangenbourg-Engenthal. Il est prévu environ 20 à 30 logements à Wasselonne et 5 à 8 logements sur les autres communes.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ↻ CEA ↻ Communes de l'intercommunalité
Plan prévisionnel de financement	A définir selon les décisions des élus
Calendrier prévisionnel	<p>Etat de l'AMI infructueux en raison de difficultés économiques du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mai 2023 : négociation avec les élus afin de stabiliser le modèle économique • Juin 2023 : décision des élus sur la suite du projet, selon les retours mise en relation des communes souhaitant poursuivre le projet avec l'opérateur bailleur.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La prise en compte des besoins spécifiques en termes d'habitat pour les seniors est un enjeu fort pour favoriser le bien-vieillir dans les communes et permet de créer un véritable projet de vie sociale et partagée.

FICHE ACTION N° B.1

Assurer une veille de la vacance commerciale et des projets de transmission d'activités dans les centralités

Orientation stratégique	Soutenir l'activité économique dans les bourgs centres et promouvoir le territoire
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>Au sein des centralités, il s'agit d'assurer un observatoire des locaux commerciaux afin d'identifier les départs à la retraite, les transmissions d'activités et la vacance commerciale.</p> <p>Ainsi, un travail de terrain sera réalisé pour assurer une veille sur les locaux commerciaux disponibles (vente ou location) afin de garantir une mise en lien avec les demandes d'installation de nouveaux commerces et les propriétaires des locaux. Le recensement des locaux vacants permettra d'alimenter une future plateforme dédiée à l'échelle du PETR.</p> <p>Il s'agit également d'assurer une relation partenariale entre les chambres consulaires, Tremplin Entreprises (PETR) et les centralités de Wasselonne et de Marlenheim afin de mettre en relation les porteurs de projets et les professionnels du commerce et de l'artisanat pour accompagner des projets de transmission d'activités ou de départ à la retraite.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Tremplin Entreprise (PETR) ⇒ Chambres consulaires
Plan prévisionnel de financement	En régie
Calendrier prévisionnel	2023-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Tableau et reporting des professionnels rencontrés Suivi des demandes et des résultats individualisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Faciliter les installations et les reprises d'activités afin de maintenir l'armature commerciale et artisanale dans les centralités et d'accompagner les activités stratégiques pour les pérenniser.

FICHE ACTION N° B.2

Mener une stratégie de dynamique économique transversale

Orientation stratégique	Soutenir l'activité économique dans les bourgs centres et promouvoir le territoire
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble
Description de l'action	<p>Un des enjeux de la redynamisation des centralités est de pouvoir animer les centralités et fédérer les professionnels du commerce et de l'artisanat. Ainsi, l'élaboration d'une stratégie de dynamique économique partenariale est à établir en lien avec les chambres consulaires, le PETR, l'Office de Tourisme et les deux associations de commerçants et d'artisans afin de travailler conjointement.</p> <p>Outre la poursuite d'un salon des professionnels annuel visant à promouvoir les savoirs faire locaux, nommé l'année 2022 sous « Salon Dynamik », le plan d'actions suivra les éléments suivants et devra être complété au fur et à mesure des échanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions thématiques à destination des commerçants et artisans. - Accompagnement des associations de commerçants et artisans. - Promotion des labels reconnus par les chambres consulaires pour valoriser les savoir-faire locaux (démarche qualité, label artisans d'Alsace). - Renforcer les liens avec Tremplin Entreprise et les chambres consulaires. <p>Il est également nécessaire de définir un mode d'action pour la dynamique et l'animation commerciale, une gouvernance est à installer entre les municipalités, les associations de commerçants et artisans et l'Office de tourisme et éventuellement avec les comités des fêtes.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Chambres consulaires ⇒ Tremplin Entreprise (PETR) ⇒ Associations de commerçants et d'artisans ⇒ Office de Tourisme Intercommunal ⇒ Comités des fêtes
Plan prévisionnel de financement	A définir selon les décisions
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023-2028 : établir les partenariats et travailler conjointement en faveur de la redynamisation du territoire

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animations annuelles Nombre de commerçants/artisans accompagnés Nombre de réunions réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en relation des différents acteurs va permettre de créer une véritable synergie pouvant agir comme un facteur de redynamisation des centralités.

FICHE ACTION N° B.3

Soutenir le pouvoir d'achat et engendrer des flux dans les centralités

Orientation stratégique	Soutenir l'activité économique dans les bourgs centres et promouvoir le territoire
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>Conjointement au renforcement des partenariats entre les différents acteurs agissant en faveur de l'animation commerciale et pour rendre lisible les événements, les collectivités peuvent soutenir des événements organisés via des opérations « bons d'achats » ou encore « chèques solidaires » pour engendrer un flux plus important vers les commerces participants.</p> <p>Ce dispositif doit permettre d'inciter la population à consommer dans les commerces locaux. D'autres acteurs du territoire peuvent également participer à la mise en place du dispositif afin de renforcer la dynamique partenariale.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Associations de commerçants et d'artisans ⇒ Office de Tourisme Intercommunal ⇒ Communauté de commune de la Mossig et du Vignoble
Plan prévisionnel de financement	A définir selon les décisions
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2024 : Réflexion sur la mise en place du dispositif d'aides. • 2024-2028 : Opérations annuelles reconduites selon le calendrier et le mode de financement décidé.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de la diffusion du dispositif
Conséquence sur la fonction de centralité	L'enjeu est de relancer une dynamique d'animations commerciales en lien avec la stratégie portée sur le maintien et le développement des centralités

FICHE ACTION N° B.4

Accompagner les commerçants et artisans dans leur projet de développement

Orientation stratégique	Soutenir l'activité économique dans les bourgs centres et promouvoir le territoire
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>L'ambition est de proposer aux professionnels commerçants et artisans de Wasselonne et de Marlenheim un accompagnement spécifique concernant différentes thématiques, en partenariat avec les chambres consulaires :</p> <p>1. Les accompagnements et dispositifs des chambres consulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Accompagnement à la numérisation : permettant d'augmenter les outils facilitateurs tant en exploitation qu'en promotion de l'activité commerciale d'un point de vente. ⇒ Accompagnement à la transition écologique : le dispositif « Eco-défis » visant à récompenser les efforts engagés pour réduire leur empreinte environnementale pour les artisans (CMA), l'audit démarche environnementale lancé par la CCI permet d'identifier les postes de valorisation dans les économies d'énergie et d'optimisation financière pour les commerçants. ⇒ Accompagnement à la mise en scène de la vitrine et l'agencement du point de vente : il s'agit ici de maximiser et rehausser la visibilité du commerçant dans le parcours d'achat en centre-ville en aidant à structurer son plan de merchandising. ⇒ Dispositif « Eco-Défis » : une convention partenariale entre le PETR Bruche-Mossig et la CMA est en place sur le territoire, dont l'objectif est d'accompagner les artisans vers une démarche environnementale. <p>2. L'aide aux loyers pour les nouvelles installations au centre-ville de Wasselonne</p> <p>La commune de Wasselonne envisage de soutenir les porteurs de projets souhaitant créer ou reprendre une activité au sein d'un local commercial vacant en centre-bourg via une aide aux loyers. Les modalités de cette aide sont à définir. .</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Chambres consulaires ⇒ Associations de commerçants et d'artisans ⇒ PETR ⇒ Région Grand Est : <ul style="list-style-type: none"> - « GRAND EST TRANSFORMATION DIGITALE » pour la

	<p>numérisation des commerces,</p> <ul style="list-style-type: none"> - « ARTISANAT DE DEMAIN » pour le soutien à l'acquisition de matériel de production, - « DIAGNOSTIC CYBERSECURITÉ » pour améliorer la prise en compte du risque cyber et renforcer la prévention, la protection et la résilience des entreprises aux cyberattaques. - Selon projet des collectivités : Soutien aux centralités rurales et urbaines volet ACCOR (accompagnement des commerces)
Plan prévisionnel de financement	Les modalités et conditions d'attribution des aides communales sont à définir. Un budget annuel de 10 000 € est projeté pour la commune de Wasselonne.
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : Réflexion et définition d'un montage financier pour les accompagnements auprès des commerçants et artisans. • 2024 : Interventions auprès des professionnels volontaires.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de professionnels participants à la démarche.</p> <p>Montant des bonifications annuelles.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Soutenir et pérenniser des points de vente et activités dans les centralités

FICHE ACTION N° B.5

Etudier le potentiel d'une nouvelle offre hôtelière et de restauration

Orientation stratégique	Soutenir l'activité économique dans les bourgs centres et promouvoir le territoire
Statut	Validée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne
Description de l'action	<p>La commune de Wasselonne pourrait réfléchir à l'implantation d'une offre d'hôtel-restaurant afin de consolider une offre touristique globale. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'établir un audit sur le potentiel touristique et réaliser un plan de communication. • Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'ouverture d'un site de restauration avec hébergement, (identifier un lieu ou bien bâti disponible ou à coupler avec le volet habitat sur des fonciers libérés). • Développer une offre hôtelière sous le format par exemple d'un boutique hôtel, en régie ou en DSP.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Office de Tourisme Intercommunal ⇒ CCI ⇒ Région Grand Est : étude via crédits délégués de la Banque des Territoires. Selon les travaux dispositif « Soutien à l'hôtellerie », aide à la création, la rénovation ou l'extension d'hôtel 3 étoile et plus.
Plan prévisionnel de financement	AMO juridique d'un AMI : entre 20 000-30 000 € HT
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2026-2028 : lancement d'un AMI
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'enjeu est de pouvoir mobiliser du foncier dans le périmètre de la centralité et d'en maîtriser les orientations afin d'éviter des opérations d'opportunité qui ne coïncident pas avec les orientations de revitalisation du centre-ville.

FICHE ACTION N° B.6

Construire une stratégie de promotion touristique et territoriale

Orientation stratégique	Soutenir l'activité économique dans les bourgs centres et promouvoir le territoire
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble
Description de l'action	<p>Une nouvelle offre structurante sur le territoire est en cours de réalisation à Wangenbourg-Engenthal : le Trail Center (zone de loisirs dédiée à la pratique du VTT, avec des parcours sécurisés et de différents niveaux). Une installation secondaire est également prévue Wasselonne à l'arrière du Complexe Multisports de la Mossig. Il est envisagé suite à la livraison de cette nouvelle offre de l'intégrer dans une réflexion plus globale sur une stratégie de promotion touristique territoriale.</p> <p>Par ailleurs, une nouvelle carte touristique est envisagée afin de prendre en compte l'offre en parcours cyclable du territoire (lien fiche action C.1)</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Office de Tourisme ➤ Acteurs économiques du territoire
Plan prévisionnel de financement	A définir selon décision
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023-2025 : travaux du Trail Center • 2024-2025 : création d'une nouvelle carte touristique • 2025-2026 : Réflexion autour d'une construction de la stratégie de promotion touristique
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'identité touristique d'un territoire permettra de travailler sur le marketing territorial et de mettre en lumière les spécificités des centralités au sein du territoire.

FICHE ACTION N° C.1

Poursuivre la mise en œuvre du schéma intercommunautaire cyclable

Orientation stratégique	Développer les mobilités actives et pacifier les centralités
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Mossig et Vignoble (Service Voirie)
Description de l'action	<p>1. Aménagements de pistes cyclables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création voie verte Romanswiller-Saverne (travaux restant sur la partie Singrist Saverne) ; - Aménagement d'une piste entre Crastatt et la zone économique du PAEC les Coteaux à Wasselonne ; - Confortement de la RD 275 de Dangolsheim (chemin des aulnes) à Bergbieten (entrée de commune) à un profil de 5m de chaussée (contre 4m aujourd'hui) sur 400m et marquage expérimental d'un CVCB (chaussée à voie centrale banalisée ; - Création d'une traversée en "deux temps" de la RD 25 (ilot-refuge de 2m) sécurisant notamment la sortie des vélos vers la piste cyclable à Scharrachbergheim ; - Reprise du retour sur chaussée de la piste cyclable en entrée sud de Kirchheim ; - Aménagement d'une piste cyclable desservant le collège de Wasselonne (RD 224) ; - Aménagement d'une continuité en zone 30 à Wasselonne suite à l'aménagement d'une piste cyclable rue de Hohengoelt ; - Matérialisation d'une CVCB entre Wangen et Westhoffen ; - Sécurisation de la traversée de Odratzheim (rue de la Wacht/rue de l'école). <p>2. Mise en place d'une signalétique commune territoriale</p> <p>En lien avec les trois intercommunalités à proximité du territoire (Pays de Saverne, Région de Molsheim-Mutzig, Vallée de la Bruche), il est envisagé à long terme d'harmoniser la signalétique cyclable.</p> <p>Une signalétique nationale est déjà existante, une réflexion croisée avec le PETR est en cours pour développer une signalétique d'intérêt locale. L'objectif est d'identifier des lieux d'intérêts touristiques sur le parcours cyclable et d'inciter les visiteurs à fréquenter les centres-villes des communes.</p> <p>Par ailleurs, la communauté de commune de la Mossig et du Vignoble travaille sur la réalisation d'une cartographie des itinéraires cyclables.</p>
Partenaires	↪ CEA

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PETR Bruche-Mossig ➤ Communautés de communes du Pays de Saverne, de la Région de Molsheim-Mutzig, de Vallée de la Bruche. ➤ Région Grand-Est : dispositif « vélo du quotidien » ➤ Office de Tourisme
Plan prévisionnel de financement	<p>Aménagement des itinéraires restants : environ 2 533 100 €</p> <p>Jalonnement des itinéraires : environ 244 000 €</p> <p>Signalétique touristique : à définir</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2020-2030 : Réalisation des aménagements cyclables (schéma intercommunautaire cyclable) ▪ 2024-2025 : Réflexion autour de la signalétique commune
Lien autres programmes territorialisés	Plan Climat Air Energie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de km d'aménagements cyclables créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Veiller aux continuités cyclables est l'un des principaux facteurs pour inciter à l'usage des modes doux intra territorial et interterritorial.

FICHE ACTION N° C.2

Développer le covoiturage local

Orientation stratégique	Développer les mobilités actives et pacifier les centralités
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Moyen
Maîtres d'ouvrages	Communauté de communes Mossig et Vignoble / PETR Bruche Mossig
Description de l'action	<p>Le développement des aires de covoiturage est un projet réfléchi à l'échelle du PETR Bruche Mossig et comprend deux volets :</p> <p>1. La mise en place d'infrastructures d'aire de covoiturage</p> <p>L'aménagement de « points stop de covoiturage », matérialisés au sol, est prévu au minimum 1 par commune de l'intercommunalité.</p> <p>L'aménagement d'emplacements réservés « aire de covoiturage » dans des parkings existants. Une étude est engagée afin de localiser les points les plus stratégiques sur l'ensemble du territoire du PETR. Ainsi, il sera proposé 2 emplacements dans l'intercommunalité pour développer des aires de covoiturage.</p> <p>2. La mise en place d'un service de covoiturage</p> <p>Une application numérique est projetée afin de faciliter le développement du covoiturage, dont la maîtrise d'ouvrage est portée par le PETR pour le compte des collectivités dans le cadre de leurs compétences.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ CEA (maître d'ouvrage potentiel) ⇒ PETR Bruche-Mossig ⇒ Communes de l'intercommunalité
Plan prévisionnel de financement	A définir
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2023 : mise en route de l'application numérique
Lien autres programmes territorialisés	Plan Climat Air Energie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	

Conséquence sur la fonction de centralité	Un nouveau système de covoiturage va permettre de compléter l'offre de mobilités existantes sur le territoire
---	---

FICHE ACTION N° C.3

Elaborer un plan de déplacements tous modes à l'échelle communale

Orientation stratégique	Développer les mobilités actives et pacifier les centralités
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet du futur Campus scolaire (fiche action D.3) la commune souhaite élaborer un plan de déplacements pour tous les modes de transport et tous les usagers afin de garantir la continuité des itinéraires et la sécurité des usagers. Il interviendra notamment sur les trois aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer des liaisons cyclables afin de connecter les quartiers périphériques vers le centre-ville de la commune. ➤ Inciter à la déambulation et aux mobilités douces sur la rue du Général de Gaulle et notamment sa traversée, par le biais de règlementations et/ou d'aménagements. ➤ Faciliter les mobilités scolaires dans un premier temps aux abords des écoles actuelles situées au Nord, puis dans un second temps vers le futur quartier du « Campus scolaire ». <p>Ce plan de déplacement devra intégrer un volet sécurité et sera connecté aux pistes cyclables départementales.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble ➤ CEA ➤ Région Grand Est (dispositif vélo du quotidien)
Plan prévisionnel de financement	Selon les décisions du projet Campus scolaire
Calendrier prévisionnel	Selon les décisions du projet Campus scolaire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en continuité des aménagements modes doux entre les équipements de la commune et les différents quartiers ainsi que la sécurisation de la traversée du centre-ville encourage l'usage des mobilités actives.

FICHE ACTION N° C.4

Programmer l'aménagement du Campus scolaire – volet espaces publics

Orientation stratégique	Développer les mobilités actives et pacifier les centralités
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>En lien avec la fiche action D.3 (projet Campus scolaire), les espaces publics des rues du Stade, du Fossé, du Collège et de l'Usine sont à réinterroger. Il convient donc de basculer le paysage et les espaces public d'un quartier d'équipements vers un quartier mixte apaisé favorable aux mobilités actives.</p> <p>Le tronçon rue du Collège et rue du Fossé est identifié comme l'axe magistral de la future opération et dessine les contours d'une contre-allée des équipements connectée à la rue commerçante du Général de Gaulle (rues de la Gare, du Pensionnant, de l'Abbé Delsor et de Monseigneur Vogt). Il s'agira d'intégrer dans le projet les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter et encourager les mobilités douces pour rendre le secteur des équipements accessible à pied et à vélo depuis l'ensemble de la commune (en lien avec l'action « Élaborer un plan de déplacements tous modes à l'échelle – dont les mobilités scolaires – actions C.3. ➤ Requalifier les espaces publics pour les rendre plus attractifs et pour favoriser de nouveaux usages conviviaux et intergénérationnels : passer d'une maille d'espaces publics fonctionnels à des espaces publics support d'animation lié aux usages du quotidien et à de micro-événements. ➤ Aménager des lieux fédérateurs et générateurs de cohésion sociale : parvis des écoles, espaces verts intergénérationnels en lien avec les équipements sportifs et les futures écoles. ➤ Mieux connecter l'axe magistral rue du Collège et rue du Fossé et plus largement le secteur des équipements avec le centre-ville commerçant de Marlenheim depuis les rues de la Gare à l'ouest, du Pensionnat et de l'Abbé Delsor au centre, et la rue de Monseigneur Vogt à l'est. ➤ Favoriser le lien entre tourisme, loisirs et activité commerciale en améliorant la connexion du centre-ville depuis la véloroute du Vignoble (accès au cœur ville, aux commerces et services du centre de Marlenheim depuis la rue de l'Usine).

	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Proposer une offre de stationnement de proximité tant pour les usagers des équipements existants et projetés que pour les personnes se rendant dans le cœur de ville commerçant.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble ⇒ CEA ⇒ Région Grand Est : selon projet dispositif « soutien aux centralités urbaines et rurales » ⇒ DREAL ⇒ Agence de l'eau
Plan prévisionnel de financement	Selon les décisions du projet Campus scolaire
Calendrier prévisionnel	Selon les décisions du projet Campus scolaire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'aménagement du futur Campus scolaire va générer des nouveaux besoins en matière d'espaces publics et de mobilités. La requalification des espaces publics se fera au profit des modes actifs qui favoriseront directement l'activité commerciale du centre-ville de Marlenheim.</p> <p>La mise en continuité des cheminements contribuera à l'émergence d'un nouveau quartier attractif mieux connecté au centre-ville. Il s'agit également d'intégrer une démarche d'embellissement avec les aménagements du centre-ville de Marlenheim et une politique de désimperméabilisation des espaces publics.</p>

FICHE ACTION N° C.5

Conforter les itinéraires piétons entre le Nord et le Sud et entre les équipements scolaires

Orientation stratégique	Développer les mobilités actives et pacifier les centralités
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne
Description de l'action	<p>La RD1004 constitue une coupure urbaine notable sur le territoire de Wasselonne. Afin d'encourager les habitants à emprunter ce passage et faire usage de la marche à pied pour se rendre dans le centre-ville, l'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place une signalétique piétonne visible pour favoriser un itinéraire piéton continu du nord au sud jusqu'à la voie verte (temps de trajet à pied, traversées sécurisées, promotion). • mettre en place une signalétique piétonne visible pour se rendre vers les cheminements du collège et des établissements scolaires depuis la place Leclerc.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Région Grand Est ⇒ CEA
Plan prévisionnel de financement	Achat de panneaux de signalisation : 10 000 €
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2026 : Installation de la signalétique et matérialisation des itinéraires • 2026-2028 : actions de communication
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Conforter et rendre lisibles des cheminements piétons et cyclistes en connectant le nord et le sud de la commune

FICHE ACTION N° C.6

Harmoniser la signalétique stationnement au centre-ville

Orientation stratégique	Développer les mobilités actives et pacifier les centralités
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne
Description de l'action	<p>Cette action vise à harmoniser la signalétique de stationnement en indiquant notamment les temps de marches en minutes pour rejoindre le centre-ville.</p> <p>La commune de Wasselonne compte 800 places de stationnement, dont près de 150 en zone bleue. Près de 300 places sont disponibles en hypercentre dans un rayon de 5 minutes à pied.</p>
Partenaires	
Plan prévisionnel de financement	<p>Achat des panneaux de signalisation : entre 10 000 et 15 000 €</p> <p>Installation en régie</p>
Calendrier prévisionnel	2025-2026 : Installation des panneaux de signalisation.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Disposer d'un système de signalétique stationnement identique et facilement lisible pour les automobilistes et encourager la marche afin de désengorger les places de stationnement en zone bleue dans l'hypercentre.

FICHE ACTION N° C.7

Faciliter la déambulation rue du Général de Gaulle

Orientation stratégique	Développer les mobilités actives et pacifier les centralités
Statut	Validée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne
Description de l'action	<p>La rue du Général de Gaulle agit comme la colonne vertébrale de Wasselonne en desservant le cœur historique de la commune. Liée à sa typologie atypique, la déambulation piétonne est à certains endroits contrainte en raison de trottoirs dont la largeur est parfois inférieure au minimum prescrit (1,40 m).</p> <p>Pour répondre à cette problématique, l'action consiste à supprimer à long terme, les arrêts refuges du TSPO (Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois) devant le temple au profit d'arrêt sur voirie pour agrandir les trottoirs à ce niveau. Il est préférable d'attendre la mise en place du nouveau tracé du TSPO pour bénéficier d'un apaisement de la circulation en centre-ville du fait de la baisse de fréquence des bus en hypercentre et ainsi limiter les conflits d'usages entre bus et voitures.</p> <p>En complémentarité, la généralisation des zones 30 ou des priorités à droites pourrait être réfléchi afin d'agir sur la pacification de la rue du Général de Gaulle.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ↻ CEA ↻ Région Grand Est, aides DIRIGE
Dépenses prévisionnelles	<p>Sur la base de ratios, pour les 2 arrêts refuges : environ 100 m² et 50 ml soit 13 250 € HT (<i>source ETC Mobilités</i>).</p> <p>Aides DIRIGE Région Grand Est – réaménagement des arrêts de bus à hauteur de 50% des travaux et dans une limite de 15 000 € HT au maximum pour les deux arrêts.</p>
Calendrier prévisionnel	Long terme / après évaluation du nouveau service du TSPO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'agrandissement des trottoirs en général permettra de faciliter les itinéraires piétons et donc encourager la déambulation et l'usage de la marche sans pour autant influencer les possibilités de stationnement en centre-ville.

FICHE ACTION N° D.1

Mettre en valeur le tissu associatif et culturel

Orientation stratégique	Conforter le rôle de centralités en développant l'offre d'équipements
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>1. Promouvoir l'offre associative existante sur le territoire</p> <p>La réalisation d'un annuaire annuel associatif à l'échelle de l'intercommunalité permet de rendre visible et de promouvoir la forte présence d'une offre culturelle, sportive et de loisirs du territoire.</p> <p>2. Renforcer la complémentarité des centralités</p> <p>Une mise en réseau des structures culturelles (médiathèque de Marlenheim, bibliothèque de Wasselonne) pour assurer des projets d'animations complémentaires est envisagée. Ceci ouvre la possibilité de créer des partenariats en lien avec l'animation jeunesse intercommunale, de structurer des actions collectives intergénérationnelles, mais également de créer un lien entre les différents points lecture de l'intercommunalité.</p> <p>Par ailleurs, certains événements annuels intercommunaux pourraient se tenir en alternance soit à Wasselonne, soit à Marlenheim.</p> <p>3. Mise en œuvre du Contrat Local de Santé</p> <p>Le Contrat Local de Santé porté par l'intercommunalité sera signé fin de l'année 2023. Il ouvre la possibilité de créer une synergie avec les acteurs du territoire en faveur du sport-santé.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Communes de l'intercommunalité ⇒ Médiathèque de Marlenheim ⇒ Bibliothèque municipale de Wasselonne ⇒ Associations locales
Plan prévisionnel de financement	En régie
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023-2028 : actions de communication

Lien autres contrats territorialisés	Contrat Local de Santé
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Il s'agit de favoriser l'animation et la fréquentation des bourgs et de mettre en valeur le caractère complémentaire que jouent les centralités de Wasselonne et de Marlenheim. Enfin, une communication de promotion des structures associatives existantes bénéficiera à l'ensemble du territoire intercommunal.

FICHE ACTION N° D.2

Mobiliser l'Ancien Tribunal pour développer la bibliothèque municipale

Orientation stratégique	Conforter le rôle de centralités en développant l'offre d'équipements
Statut	En projet
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne
Description de l'action	<p>La bibliothèque municipale se situe au cœur de l'hyper centre, à proximité directe des établissements scolaires de la Cour du Château.</p> <p>L'action consiste à relocaliser la bibliothèque dans l'ancien Tribunal actuellement vacant, afin de pouvoir satisfaire un développement futur de la bibliothèque (espace ludothèque par exemple). Des travaux sont ainsi à prévoir afin de réhabiliter le bâtiment ; une attention particulière doit être portée à l'accessibilité PMR de la future nouvelle bibliothèque.</p> <p>A long terme, la libération du site de l'actuelle bibliothèque devrait permettre de créer un tiers-lieu citoyen à vocation intergénérationnelle.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Région Grand Est : étude via crédits de la Banque des Territoires, en fonction des projets dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines » pour les travaux ⇒ CAUE ⇒ DRAC
Plan prévisionnel de financement	Entre 10 000 et 12 000 € pour la réalisation d'une étude de programmation de l'Ancien Tribunal
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2024-2025 : Etude de programmation Ancien Tribunal • 2026-2028 : Travaux à l'Ancien Tribunal
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'image de la Cour du Château comme un pôle culturel et éducatif.

FICHE ACTION N° D.3

Réorganiser l'offre scolaire par une opération d'aménagement global

Orientation stratégique	Conforter le rôle de centralités en développant l'offre d'équipements
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Marlenheim Communauté de communes Mossig et Vignoble (volet périscolaire)
Description de l'action	<p>La commune de Marlenheim programme de réorganiser son offre scolaire (maternelle et primaire) sur un site unique au sud de la commune à proximité de la zone d'équipements peu dense.</p> <p>Les futurs bâtiments du Campus scolaire occuperont un foncier communal accueillant actuellement pour partie les ateliers municipaux (rue des Fossés) qui sont voués à la démolition. Au droit du terrain retenu pour la construction du Campus scolaire se trouve le CSS « Les Roseaux » qui est également voué à la démolition et à être reconstruit sur l'emprise foncière existante.</p> <p>Le schéma d'aménagement comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ La construction des écoles et du périscolaire le long de la rue des Fossés. ↻ La reconstruction du CCS Les Roseaux. ↻ La construction des ateliers municipaux. <p>Le phasage (à titre indicatif) des opérations pour la mise à disposition du terrain pour le Campus scolaire est :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Construction des nouveaux ateliers municipaux pour libération du foncier. 2. Démolition des anciens ateliers municipaux pour aménagement de la zone (environ 7 500 m² de foncier libéré) puis dépollution des sols. 3. Construction des écoles et des bâtiments périscolaires. 4. Construction de la nouvelle salle polyvalente. 5. Démolition du bâtiment CCS Les Roseaux et nouvel aménagement urbain devant les écoles.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Région Grand Est : étude via crédits Banque des Territoires, selon les projets travaux éligibles au dispositif de soutien aux centralités. ↻ ADEME ↻ CEA ↻ Etat
Plan prévisionnel de	Le budget de l'opération global sera estimé selon les données issues de l'étude de

financement	faisabilité de la société SAMOP (en cours)
Calendrier prévisionnel	Actions long terme Fin 2023 : lancement concours d'architecture
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'émergence d'une polarité éducative en lien avec le collège, les équipements sportifs et culturels contribuent au renforcement des aménités urbaines de Marlenheim et à l'engagement d'un renouvellement urbain ambitieux au service de la revitalisation du cœur de ville. La libération des anciens sites scolaires (école élémentaire Pflimlin et école maternelle Les Tilleuls) sera mobilisée pour la production de logement innovant dans l'enveloppe urbaine constituée (et potentiellement un projet de résidence senior).

FICHE ACTION N° D.4

Aménager un parcours intergénérationnel de plein air

Orientation stratégique	Conforter le rôle de centralités en développant l'offre d'équipements	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne	
Description de l'action	<p>Le projet de parcours intergénérationnel comporte deux volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'aménagement du parvis de l'EHPAD en lieu convivial de plein air pour les résidents et leurs familles. Situé en contrebas du centre-ville, le site est à proximité d'une école maternelle et d'une aire de jeux pour enfants. La création d'un parcours d'agrès en libre accès, adaptés à toutes les générations et qui seront installés sur à proximité de l'EHPAD, notamment le long de la Mossig. Il est prévu de ne pas multiplier le nombre d'agrès à installer en valorisant le cadre urbain existant. 	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ☉ RFVAA ☉ EHPAD Wasselonne ☉ CEA 	
Plan prévisionnel de financement	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Chiffrage travaux d'aménagement EHPAD et réalisation du parcours : 170 000€ HT 	<p>Partenariat financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Fond d'appui pour des territoires innovants (RFVAA) > AMI Tourisme (CEA)
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : Finalisation et optimisation du projet de parcours intergénérationnel et esquisse d'aménagement du parvis de l'EHPAD. • 2024 : Travaux parcours intergénérationnel. • 2025-2027 : Travaux d'aménagement du parvis de l'EHPAD. 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser la pratique sportive quotidienne et la rencontre sociale, prévenir l'isolement et renforcer le lien social et la solidarité autour d'activités de plein air.	

FICHE ACTION N° D.5

Favoriser le développement de tiers-lieux dans les centralités

Orientation stratégique	Conforter le rôle de centralités en développant l'offre d'équipements
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maîtres d'ouvrages	Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>Un tiers lieu est déjà présent sur le territoire, il s'agit de l'espace de travail/coworking à Marlenheim ouvert en 2021 suite à l'appel à projet régional « Tiers-lieux étudiants ».</p> <p>Un travail est engagé avec le PETR afin de promouvoir les trois structures existantes sur le territoire de la Bruche-Mossig. D'autres actions sont à envisager à l'échelle de la commune et de l'intercommunalité.</p> <p>A Wasselonne, un projet est réfléchi en lien avec la réhabilitation de l'ancien tribunal (relocalisation de la bibliothèque libérant un site pour accueillir un potentiel tiers-lieu). Une étude de programmation est nécessaire afin de définir le projet. Différentes vocations sont d'ores et déjà fléchées : espace dédié aux seniors, accueillir des activités éphémères, lieu intergénérationnel etc..</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PETR Bruche Mossig ➤ Région Grand Est – label Tiers-lieux ➤ Clubs d'entreprises et associations du territoire
Plan prévisionnel de financement	Environ 500€ pour l'achat de fournitures, de supports de communication (espace coworking de Marlenheim)
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023-2028 : actions de promotion de l'espace coworking à Marlenheim • 2025 : Réflexion sur le tiers lieu à Wasselonne selon l'avancement des travaux de réhabilitation de la bibliothèque (fiche action D.2)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le développement de tiers-lieux sur le territoire offre la possibilité aux citoyens de s'approprier un espace de vie. Cela permet également de pallier l'isolement, de développer le « faire ensemble » et dynamiser un territoire.

FICHE ACTION N° D.6

**Aménager un espace de convivialité « club-house »
et des vestiaires pour le club de foot et le club d'athlétisme**

Orientation stratégique	Conforter le rôle de centralités en développant l'offre d'équipements
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne
Description de l'action	<p>Situées au sein d'une zone regroupant les principaux équipements sportifs de la commune, les installations du club de football de l'AS Wasselonne regroupent aujourd'hui un club-house et des vestiaires et une petite tribune qui bordent le terrain d'honneur.</p> <p>Ces installations s'avèrent aujourd'hui vétustes, inadaptées aux besoins actuels du club et ne répondent plus complètement aux exigences d'homologation et de confort attendus.</p> <p>L'action vise à aménager un espace de convivialité dit « Club house » ainsi que des vestiaires pour le foot et l'athlétisme à côté de la piscine, rue des Sapins pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser et encourager la pratique sportive sur la commune. ➤ Soutenir les bienfaits du sport pour la santé publique (physique mais aussi mentale) : urbanisme de la santé. ➤ Accompagner la mise en place d'un équipement visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés de football. ➤ Proposer une infrastructure sportive adaptée pour répondre aux attentes et besoins des encadrants, entraîneurs, licenciés et au public de sportifs non licenciés. ➤ Faire rayonner l'usage du club house par une utilisation optimale lors de rencontres à domicile, de réunions ou autres manifestations. ➤ Envisager la possibilité de mutualiser l'usage du Club house avec les équipements du tennis <p>Le programme de l'équipement « Club house » et vestiaires répondra aux besoins des joueurs et à l'accueil du public en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ disposant de plusieurs vestiaires modernes (4 à 6 selon les besoins) avec douches pour les pratiquants de football, d'athlétisme voir de tennis en cas de mutualisation ainsi que les arbitres ;



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ disposant d'un point d'eau eau chaude et eau froide avec un évier, de toilettes avec accès PMR ; ➤ comprenant une salle de réunion ; ➤ permettant de stocker le matériel d'entraînement et d'équipement ; ➤ offrant un espace de convivialité : espace bar et comptoir avec accès extérieur, cuisine attenante au bar.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat, Région
Plan prévisionnel de financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 23 000 € pour l'étude de programmation
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de Programmation : remise septembre 2023 ➤ Programme des travaux : engagement début 2024
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fréquentation du club-house ➤ Nombre de licenciés / adhérents ➤ Nombre de manifestations
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La construction d'un club-house et de vestiaires répond aux besoins de renforcement de la pratique sportive sur la commune et à son rayonnement à l'échelle intercommunale.</p> <p>L'organisation de manifestations sportives, en lien avec le club-house, participera à une plus grande fréquentation des équipements du pôle sportif et plus largement à l'animation du centre-ville de Wasselonne. En effet, le projet est en lien avec les actions C.5 (Création d'un itinéraire piéton reliant le nord et le sud de la commune) et C.1 (Poursuivre la mise en œuvre du schéma intercommunautaire cyclable).</p> <p>Il s'agit également de répondre à une stratégie d'inclusion sociale en affirmant l'offre associative, culturelle et sportive sur la commune.</p>

FICHE ACTION N° E.1

Aménager la cour d'école Oasis dans le cœur de ville

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne	
Description de l'action	<p>Les cours de l'école maternelle Jean Cocteau et de l'école élémentaire Paul Fort situées dans le périmètre ORT (Cour du Château) sont réalisées en enrobés sur toute leur surface ce qui crée des îlots de chaleur.</p> <p>L'objectif du projet est d'optimiser la gestion intégrée des eaux pluviales et la récupération des eaux de toitures. L'aménagement d'espaces verts apporte des zones de fraîcheur ombragée et un masque végétal composé de haies symbolise la séparation de la cour d'école et de l'espace public en parallèle d'une clôture.</p> <p>Au côté des ambitions de déminéralisation de la cour d'école, la commune de Wasselonne souhaite ouvrir le site au public hors des temps scolaires ainsi que les cours d'écoles végétalisées aux habitants pour donner accès à un espace de respiration dans le centre-ville.</p>	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Agence de l'eau Rhin-Meuse ↻ Etat ↻ ABF ↻ Région Grand Est : dispositif « eau & changement climatique » 	
Plan prévisionnel de financement	<p>Dépenses : 567 959.7 €</p> <ul style="list-style-type: none"> > Etudes : 29 700 € > Travaux : 515 837.7 € 	<p>Aides mobilisables : 515 837.7 €</p> <ul style="list-style-type: none"> > Fonds Vert : 329 512.50 € > Agence de l'eau Rhin-Meuse : 238 447.20 €
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Été 2023 : Démarrage travaux de terrassement • Fin 2023-début 2024 : Démarrage travaux en régie 	
Lien autres programmes territorialisés	PTRTE	
Indicateurs de suivi et d'évaluation		

<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Ce projet offre un environnement éducatif plus apaisé pour les élèves et l'équipe pédagogique des écoles d'une part. Il redonne de l'attractivité à la Cour du Château avec l'ouverture de la cour d'école pour qu'elle soit identifiée comme un lieu de convivialité et de rencontres entre les habitants et offre la possibilité de mettre en place des animations au centre-ville.</p> <p>Il pourra être mettre mis à profit pour réaliser des animations extérieures par l'équipe de la bibliothèque.</p>
--	--

FICHE ACTION N° E.2

Aménager des espaces verts publics de proximité dans le cœur de ville

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics	
Statut	Validée	
Niveau de priorité	Moyen	
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne	
Description de l'action	<p>Les parcelles verdoyantes situées au centre-ville de Wasselonne sont majoritairement des propriétés privées. Les espaces publics, peu nombreux sont essentiellement minéralisés. Ainsi, la commune souhaite renforcer la présence d'espaces verts publics dans son cœur de ville, sur deux sites leviers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le jardin du Presbytère La commune projette de compléter le maillage des espaces verts publics dans le cœur de ville avec l'aménagement du jardin du Presbytère (rue du Presbytère). 2. Le parc des Remparts : une étude de faisabilité et de programmation a été lancé en 2021, la vocation du site est définie comme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un espace de jeux et de récréation pour les enfants par l'installation d'agres de jeux adaptés aux différents âges. ▪ Un lieu de convivialité pour accueillir des événements éphémères et des festivités ▪ Un espace de refuge pour la biodiversité dans le cœur de ville. ▪ Une scénographie du château rendant lisible à tous l'ancien système défensif. <p>A ce jour, la problématique d'accessibilité au site représente une contrainte majeure dans la poursuite du projet.</p>	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ↻ ABF ↻ Région Grand Est : selon projet, dispositif « soutien aux centralités urbaines et rurales » 	
Plan prévisionnel de financement	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Jardin du presbytère : 50 000 € > Parc des remparts : chiffrage des travaux en cours dans l'étude de faisabilité + coût des terrains (SOGENAL via portage EPF 109 000€ TTC + terrains SCI des Remparts Rebeuh-Ferry 23 000€) 	<p>Partenariat financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Région Grand Est (dispositif soutien aux centralités)

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2025-2027 : Travaux projet Jardin du presbytère • 2024-2026 : Acquisition terrains – projet Parc des Remparts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	M ² d'espaces verts publics aménagés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir des espaces de ressourcement public de proximité et intergénérationnel dans le cœur de ville. Améliorer la qualité de vie des habitants.

FICHE ACTION N° E.3

Renaturer le cœur de ville

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics	
Statut	Validée	
Niveau de priorité	Moyen	
Maître d'ouvrage	Commune de Marlenheim	
Description de l'action	<p>La commune souhaite déployer une stratégie de renaturation du cœur de ville, sur trois sites fléchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le parvis de la Mairie est localisé sur l'axe commerçant de la rue du Général de Gaulle, son réaménagement en espace vert de ressourcement répond à la création d'un espace d'assise et d'apaisement au milieu du parcours marchand qui se développe sur environ 500 à 600 mètres de long. Cet aménagement est la traduction d'une démarche d'urbanisme inclusif : 10 minutes est la durée maximale que peuvent parcourir des personnes âgées avant d'avoir à se reposer. ➤ La place Saint-Richarde est située dans le noyau historique de Marlenheim. Il s'agit d'aménager un espace vert public de qualité au droit de l'espace culturel et touristique de Marlenheim pour les départs de promenade et de randonnée. L'objectif est également de résoudre une problématique de circulation. ➤ La place du Kaufhaus a été réaménagée comme un large parvis desservant commerces et services, restaurants, équipements (médiathèque, espace de coworking, maison de retraite). Située au cœur du bourg, c'est un point central de desserte en transports en commun. <p>Les objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Engager une démarche d'urbanisme inclusif et intergénérationnel. ➤ Améliorer le cadre de vie par la réintroduction du végétal dans le centre-ville qui est à forte tonalité minérale et réduire les ilots de chaleur urbain. ➤ Renaturer les sols urbains qui permet de favoriser la récupération et la réutilisation des eaux pluviales (arrosage, nettoyage) et leur l'infiltration dans le sol. 	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Région Grand-Est ➤ Agence de l'eau 	
Plan prévisionnel de financement	Dépenses : à définir	Partenariat financier : <ul style="list-style-type: none"> > Région Grand Est : dispositif soutien aux centralités

Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2024-2025 : Renaturation d'un premier site. • 2025-2026 : Renaturation d'un deuxième site.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface espace vert aménagée et réaménagée en m ²
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La renaturation des espaces publics contribue à l'amélioration du cadre de vie en réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain par un couvert végétal protégeant de l'ensoleillement direct.</p> <p>Le centre-ville bénéficiera de nouveaux espaces verts intergénérationnels marqués par une recherche de qualité sonore, paysagère, environnementale et microclimatique afin de proposer dans l'hypercentre des espaces d'apaisement en lien avec la nature.</p>

FICHE ACTION N° E.4

Aménager le parc de la Peupleraie en parc intergénérationnel

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune de Marlenheim	
Description de l'action	Le projet consiste à réinvestir le parc de la Peupleraie au cœur des tissus pavillonnaires afin de proposer aux habitants un espace de proximité où toutes les générations d'habitants se côtoieront grâce à des aménagements inclusifs (seniors et jeunes adultes, adolescents et enfants, filles et garçons, personnes âgées ou handicapées) par des équipements utilisables par le plus grand nombre et par un mobilier urbain adapté (accessibles aux PMR et aux personnes en fauteuil roulant). Il est également prévu d'aménager une scène de théâtre afin d'organiser des animations.	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Région Grand Est : dispositif « eau & changement climatique » ⇒ RFVAA 	
Plan prévisionnel de financement	Dépenses : > Travaux et matériels : 104 365,55 € HT	Partenariat financier : <ul style="list-style-type: none"> > DSIL > Programme 5000 terrains de sport > Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors > Région Grand Est
Calendrier prévisionnel	2024 : Travaux	
Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Conséquence sur la fonction de centralité	Le réaménagement du parc de la Peupleraie est une action mature dont les apports bénéficieront à la stratégie de redynamisation du centre-centre-ville de Marlenheim à travers une meilleure articulation entre les quartiers résidentiels et le cœur de ville. L'objectif est également de favoriser la mixité et le bien-vivre ensemble.	

FICHE ACTION N° E.5

Renaturer le cours de l'Heylenbach

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Moyen	
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig	
Description de l'action	<p>Le cours du Heylenbach constitue un site de projet connexe au périmètre ORT qui s'inscrit toutefois dans la stratégie globale de nature en ville développée par la commune de Wasselonne.</p> <p>Le projet constitue une opération pilote pour la restauration hydromorphologique des milieux aquatiques du bassin versant de la Mossig. Sur un linéaire d'environ 380 mètres de restauration du cours d'eau, 200 mètres seront destinés à la redécouverte des milieux naturels.</p> <p>Le projet comprendra une requalification paysagère du site ainsi que l'aménagement d'infrastructures liées à la protection et à la découverte de la flore et de la faune, des milieux aquatiques en ville.</p> <p>Les classes de la commune pourront profiter de cet espace pour organiser des temps scolaires au bord de la Mossig, sous le terme « école du dehors ».</p>	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Commune de Wasselonne ⇒ Agence de l'eau Rhin-Meuse ⇒ Région Grand Est : dispositif « restauration des milieux aquatiques » 	
Plan prévisionnel de financement	<p>Chiffrage Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig : coût global maximal évalué à 350 000 €.</p> <p>Etudes préalables : entre 10 000 et 20 000 €. Travaux : entre 90 000 € et 150 000 € Maîtrise d'œuvre : entre 20 000 et 30 000 €.</p> <p>Région Grand Est : étude mission de maîtrise d'œuvre 17 064€ accordés le 10 février 2023. Travaux subventionnables au titre du dispositif restauration des milieux aquatiques.</p>	<p>Chiffrage école du dehors à la charge de la commune de Wasselonne :</p> <p>Le coût sera à définir selon la solution technique choisie.</p>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Printemps 2023 : études environnementales ⇒ 2024 : démarrage des travaux 	

Lien autres programmes territorialisés	Programme de restauration des milieux aquatiques du syndicat mixte du bassin Bruche Mossig.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Structuration d'un maillage d'espaces de nature et de convivialité dont la fréquentation bénéficiera à l'animation du centre-ville de Wasselonne. Création d'un espace de sensibilisation écologique en faveur de l'école du dehors.

FICHE ACTION N° E.6

Dépolluer et renaturer la friche Kolb

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	EPF/Communauté de Communes	
Description de l'action	<p>Sur la route de Strasbourg (D1004) dans l'entrée d'agglomération de Wasselonne, la friche industrielle Kolb présente de nombreuses problématiques, dont la pollution des sols et des eaux souterraines.</p> <p>L'objectif est de valoriser l'entrée de la commune de Wasselonne et l'effet vitrine en dépolluant et en renaturant l'ancien site industriel. Suite à la dépollution du site, le projet vise à créer un espace agréable par l'implantation d'espaces verts ainsi qu'une offre de stationnement.</p>	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communautés de communes de la Mossig et du Vignoble (compétence friches) ➤ Commune de Wasselonne ➤ Région Grand Est : dispositif soutien à la résorption des friches, étude via crédits délégués de la Banque des Territoires. <p>Appel à projets dépollution exemplaire.</p>	
Plan prévisionnel de financement	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Travaux : 2,5 Moi 	<p>Partenariat financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Aides Région, Etat : 80 %. > Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble : 10% > Commune de Wasselonne : 10%
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : Maîtrise foncière du site par l'EPF et essai pilote pour la dépollution des sols et des eaux souterraines. • 2023-2024 : Définition du phasage des étapes selon la technique de dépollution choisie. 	
Indicateurs de suivi et d'évaluation		
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliorer le paysage d'entrée de ville et bordier de la route départementale 1004.	

FICHE ACTION N° E.7

Poursuivre la stratégie de transition énergétique
des communes

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Moyen	
Maîtres d'ouvrages	Commune de Wasselonne / Commune de Marlenheim	
Description de l'action	<p>La stratégie d'intervention vise à engager des études et des travaux dans le cadre de rénovation de bâtiments publics et de l'éclairage public.</p> <p>Pour la commune de Wasselonne, certains bâtiments sont d'ores et déjà identifiés : l'espace municipal du Saint-Laurent, la salle de gymnastique (rue de la Croix) après le déménagement dans la salle multi-activités. La commune étudie également la possibilité de mettre en place des panneaux photovoltaïque sur certains bâtiments.</p> <p>Enfin, les deux communes envisagent d'étudier la mise en place d'un réseau de chaleur urbain. A Wasselonne, le site envisagé est en hyper-centre, à Marlenheim le projet serait à réfléchir en relation avec le futur Campus scolaire au Sud de la commune.</p>	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ↻ ADEME ↻ Région Grand Est 	
Plan prévisionnel de financement	<p>Dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Etude de faisabilité panneaux photovoltaïque (Wasselonne) : 10 000 à 12 000 € 	<p>Partenariat financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Banque des Territoires (dispositif Intracting) > État (Fonds vert, DSIL ou DETR) > Certificats d'économie d'énergie / Oktave > Région Grand Est : dispositif Climaxion
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023-2028 : travaux de rénovation des bâtiments publics et éclairage. • 2024 : lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur urbain à Marlenheim. • 2024-2025 : décision quant à la mise en place d'un réseau de chaleur à Wasselonne. 	
Lien autres contrats territorialisés	PTRTE	

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Gain sur la facture énergétique
Conséquence sur la fonction de centralité	L'amélioration énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage public répond à une démarche alliant confort pour les usagers et les agents, baisse des factures d'énergie et transition écologique

FICHE ACTION N° E.8

Requalifier les paysages bordiers de la RD1004

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne
Description de l'action	<p>L'objectif est de valoriser l'entrée de ville Est et d'améliorer l'ambiance urbaine en lien avec les actions engagées et à venir. Quatre séquences urbaines ont été définies :</p> <p>1. Séquence « Kronthal – Mossig » (transition entre le paysage du Kronthal et des bords de la Mossig et l'arrivée en zone agglomérée)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir lisibles et visibles les affleurements de grès (élément de patrimoine naturel et qualité des abords routiers). ⇒ Maintenir la végétation de ripisylve qui accompagne les rives de la Mossig : la végétation filtre les vues sur le paysage d'activité économique de la ZI du Ried et signale dans le grand paysage la proximité de l'eau. ⇒ Insérer l'édicule technique en rive droite de la route départementale (absence de traitement) par un accompagnement paysager, une mise en couleur sobre et sombre, un parement en grès sur les parties visibles depuis la route. <p>2. Séquence « Entrée d'agglomération Sud-Est »</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Inscrire les éléments paysagers et urbains existants avec le projet de dépollution et renaturation de la friche Kolb (fiche action E.6). ⇒ En lien avec l'aménagement du Drive Leclerc en rive gauche de la route départementale, il apparaît important de maintenir la dernière séquence non bâtie le long de RD1004 (entre le Drive et le n°16 de la route de Strasbourg) : dernière respiration paysagère avant entrée dans la séquence agglomérée. ⇒ Maintenir l'arrière-plan boisé du Kronthal ouvert et dégagé. <p>3. Séquence « Agglomération – entrée de centre-ville »</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Implanter des panneaux de jalonnement pour annoncer les commerces du centre-ville de Wasselonne et les panneaux de signalisation des parkings du centre-ville : annoncer la proximité du centre de Wasselonne et l'offre en commerces et services. ⇒ Insérer dans le paysage du carrefour route de Strasbourg – rue du Général de Gaulle la façade du bâtiment (jeux indoor pour enfants) situé 1 rue de la Douane : non multiplication des enseignes sur les façades et traitement qualitatif de la façade. ⇒ Aménager les espaces publics rue de la Douane (séquence rue du Général de

	<p>Gaulle – abords élargis de la boulangerie) : vue en surplomb depuis la route de Strasbourg (traitement des espaces publics usés et peu qualitatifs, mâts d'éclairage au caractère routier...)</p> <p>4. Séquence « Entrée d'agglomération Nord-Ouest »</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintenir la vue dégagée sur le centre-ville de Wasselonne en déboisant le talus de la route départementale. ⇒ Veiller à la qualité du paysage de la rue de la Douane : vue en surplomb depuis la route de Strasbourg (traitement des espaces publics usés et peu qualitatifs, mâts d'éclairage au caractère routier...)
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ CAUE ⇒ CEA
Plan prévisionnel de financement	A définir
Calendrier prévisionnel	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La qualité des paysages bordiers de la route de Strasbourg s'inscrit dans une logique de renforcement de l'effet vitrine, d'affirmation de la qualité urbaine, d'amélioration de l'annonce d'entrée dans le centre-ville de Wasselonne (rue du Général de Gaulle)



Séquence entrée d'agglomération - Nord-Ouest

Séquence d'agglomération - entrée de centre-ville

Séquence entrée d'agglomération - Sud-Est

Séquence Kronthal - Mossig

- 1. Maintenir la vue ouverte sur le centre-ville : déboiser le talus de la route de Strasbourg
- 2. Veiller à la qualité du paysage de la rue de la Douane : vue en surplomb depuis la route de Strasbourg : mâts d'éclairage au caractère routier, faiblesse du traitement de l'espace public
- 3. Planter les panneaux de jalonnement des commerces et services en centre-ville et les panneaux d'information dynamique pour annoncer les parkings
- 4. Insérer dans le paysage du carrefour rue Charles de Gaulle - route de Strasbourg la façade de la construction au 1 rue de la Douane (aire de jeux indoor) : multiplication des enseignes et faible qualité du traitement de la façade (couleur)
- 5. Aménager les espaces publics rue de la Douane visible depuis la route de Strasbourg : vue en surplomb sur la séquence rue de la Douane en priorité à la hauteur de la boulangerie et de l'aire de jeux indoor)
- 6. Dépouiller et renaturer la friche Kolb : point de vigilance suite aux démolitions des bâtiments sur les installations du poste de transformation électrique rue Roche
- 7. Maintenir la séquence non bâtie entre l'emprise du Lederc Drive et le n°16 route de Strasbourg (parcelle de pâture)
- 8. Maintenir la vue dégagée, de part et d'autre de la route départementale, sur l'arrière boisée du Kronthal : perception lointaine sur l'arrière plan boisé
- 9. Maintenir dégager les affleurements de grès
- 10. Conserver la végétation de ripisylve le long de la Mossig : filtre les vues sur le paysage de la zone industrielle du Ried
- 11. Insérer l'édicule technique en rive droite de la route départementale

FICHE ACTION N° E.9

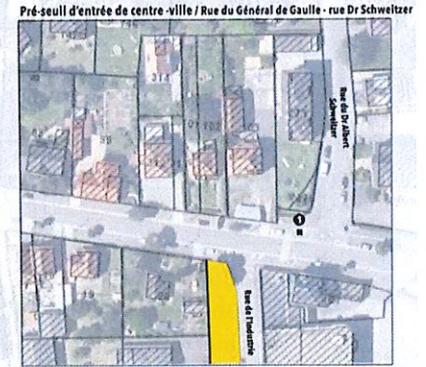
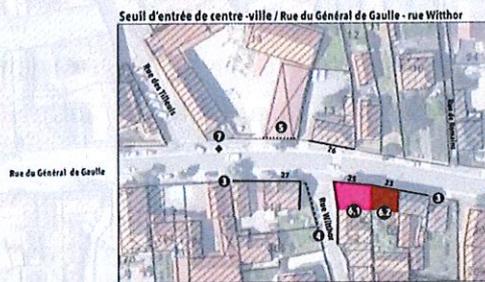
Affirmer l'entrée dans le centre-ville commerçant

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics
Statut	Validée
Niveau de priorité	Moyen
Maître d'ouvrage	Commune de Marlenheim
Description de l'action	<p>L'action vise à marquer l'entrée Est de la commune vers la séquence du centre-ville commerçant. Deux secteurs sont identifiés :</p> <p>1. Pré-seuil d'entrée de centre-ville (site industrielle « Pâtes Grand-Mère »)</p> <p>Le pré-seuil conserve une ambiance à dominance résidentielle et sans commerces, un effet d'annonce visuel de proximité du centre-ville est à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Installer d'une signalétique ou d'un totem au design qualitatif pour annoncer l'entrée dans le cœur de ville (intersection rue du Général de Gaulle et rue du Docteur Albert Schweitzer, en complémentarité du panneau d'information communale implantée à la hauteur du parking relais Colombes) ➤ Réaménager l'espace public sur l'angle de la rue de l'Industrie et de la rue du Général de Gaulle pour mettre en valeur le bâti patrimonial (calvaire, mur de clôture ancien) qui annonce la proximité du cœur de ville historique. Renforcer davantage la place du végétal. <p>2. Seuil d'entrée de centre-ville (croisement rue du Général de Gaulle-rue Witthor)</p> <p>Les actions d'aménagement portent sur l'environnement bâti, l'espace public et le mobilier urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer sur l'alignement du bâti rue du Général de Gaulle pour affirmer l'entrée dans le centre-ville. ➤ Restaurer le mur de clôture en grès enduit à l'angle de rue Witthor afin de maintenir l'intégrité du caractère patrimonial du mur de clôture : pas de surélévation et d'installation de brise-vue, pas de végétation haute masquant le mur, maintien du chaperon de couverture et du renfort de mur côté rue Witthor. ➤ Étudier l'opportunité de déposer les deux supports publicitaires adossés au mur pignon du bâtiment agricole rue du Général de Gaulle : libérer l'emprise du mur et valoriser l'appareillage du mur de grès pour conserver une lecture complète. ➤ Maintenir la vocation commerciale du rez-de-chaussée du bâti situé au 25 rue du Général de Gaulle (angle rue Witthor) et à long terme encourager une

	<p>requalification de la façade commerciale.</p> <p>⇒ Installer une signalétique pour annoncer le parking rue des Tilleuls et mettre en place un revêtement spécifique désimperméabilisant.</p>
Partenaires	<p>⇒ CAUE</p> <p>⇒ ABF</p>
Plan prévisionnel de financement	A définir
Calendrier prévisionnel	A définir
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	La qualité et l'affirmation de l'entrée Est du centre-ville répond à un besoin d'accompagner la dynamique commerciale entre la rue de Witthor et la place Forgerons et d'affirmer l'emprise commerciale centre de Marlenheim.

Commune de Marlenheim - Affirmer l'entrée dans le centre-ville commerçant

- 1 Installer une signalétique pour annoncer les commerces du centre ville et l'entrée dans le cœur de ville - (toit implanté en amont du plateau)
- 2 Planifier l'espace public et le parking à l'angle de la rue du Général de Gaulle et rue de l'Industrie - S'appuyer sur son réaménagement pour mettre en valeur le petit patrimoine qui annonce le centre ville historique (calvaire, mur de clôture ancien)
- 3 S'appuyer sur l'alignement du bâti rue du Général de Gaulle pour affirmer l'entrée dans le centre ville de Marlenheim
- 4 Restaurer le mur de clôture en grès enduit à l'angle de la rue Witthor et maintenir l'intégrité de son caractère patrimonial : pas de surélévation, pas de végétation haute masquant le mur, maintien du chapiteau de couverture
- 5 Étudier l'opportunité de déposer les deux supports publicitaires adossés au mur pignon du bâtiment agricole rue du Général de Gaulle - libérer l'emprise du mur et valoriser l'appareillage de grès
- 6 Maintenir la vocation commerciale du rez de chaussée du bâti situé au 25 rue du Général de Gaulle qui annonce l'entrée dans le centre ville commerçant : conserver la vitrine sur rue (pas d'obstruction de la baie pour conserver l'animation commerciale sur l'axe Général de Gaulle). À terme, réaménager la façade commerciale pour mettre en valeur la qualité architecturale de la construction ancienne. Déposer les enseignes vieillissantes notamment l'enseigne perpendiculaire à la façade installée à l'angle de la rue Witthor - rue du Général de Gaulle (lisible)
- 7 Réhabiliter les façades sur rue des bâtis situés au 23 et 25 rue du Général de Gaulle et redonner une vocation résidentielle (bâtis vacants). Être attentif à la qualité des menuiseries, notamment de la porte charrière et de la porte de garage ouvrant sur rue (entendre le PVC). Déposer le gisement de petites briques de part et d'autre de la porte de garage (25 rue du Général de Gaulle)
- 8 Installer une signalétique pour annoncer le parking rue des Tilleuls et mettre en place un revêtement spécifique pour matérialiser plus visiblement les places de stationnement (places de stationnement désimperméabilisées)



FICHE ACTION N° E.10

Valoriser les espaces publics par l'art urbain

Orientation stratégique	Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourg en renaturant et en valorisant les espaces publics
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Wasselonne
Description de l'action	<p>Afin de valoriser les espaces publics, le projet consiste à faire appel à des artistes pour rendre les rues colorées, en lien avec l'animation jeunesse de l'intercommunalité.</p> <p>Divers points de passage sont envisagés ; en premier lieu sera réalisée une mise en couleur du passage souterrain sous la RD1004 qui relie le quartier Est au centre-ville, d'autres points seront par la suite réfléchis dans le centre-ville, comme les remparts de la cour du château.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Artistes/graphistes ↻ Animation Jeunesse Intercommunale ↻ ABF
Plan prévisionnel de financement	Environ 500 €
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 2023 : Réalisation artistique au passage souterrain RD1004 • 2024-2025 : Réalisation artistique d'autres lieux
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'art urbain permet de se réappropriier l'espace public et apporte des couleurs et de la vie dans les rues. Il met en valeur et rend agréable la déambulation piétonne.